



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°723) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE » A TITRE PAYANT**      **DÉCISION N° DM-21-284**  
**EN DATE DU 02 AOUT 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-486 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Banquet Celeste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, d'organiser des répétitions, le 23 août de 14h à 17h et le 24 août de 10h à 17h dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Banquet Celeste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, une convention de location de salle, pour un montant de 95 € TTC (quatre-vingt-quinze euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, le 23 août de 14h à 17h et le 24 août de 10h à 17h dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210802-lmc1H8716H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/08/2021 Date de Publication : 02/08/2021
---